

**1^{ÈRE} ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
14 MARS 2023, 19 H (EN SALLE UNIQUEMENT)**

Bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26
330, rue Chabot, Québec (Québec) G1M 3J5

PRÉSENCES :

Mme Nicole Laveau	Présidente
M. André Garon	Administrateur
Mme Gemma Drouin	Secrétaire
M. Mathieu Legrand	Administrateur
M. Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Mme Jacynthe Fortin	Administratrice

Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique – Service de l'interaction citoyenne
----------------------	---

ABSENCES :

M. Mahamadou Sissoko	Trésorier
M. Raynald Pelletier	Administrateur

INVITÉS

Mme Karine Hudon	Architecte paysagiste
M. Claude Lavoie	Conseiller exécutif – Responsable de l'accessibilité universelle
Mme Cynthia Malo	Évaluatrice agréée
Mme Sylvie Lagueux	Architecte paysagiste
Mme Christine Gervais	Conseillère en environnement
Mme Diane Collin	Cheffe d'équipe – Urbaniste – Aménagement et développement – Service de la planification et de l'aménagement du territoire

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Mme Renée Poulin	Secrétaire de soutien
------------------	-----------------------

Il y a quorum

Neuf (9) citoyens du quartier assistent à cette rencontre.

ORDRE DU JOUR
DE LA 1^{ère} ASSEMBLÉE SPECIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
14 MARS 2023, 19 H 00
Bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26
330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5

- | | | |
|----|---|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 05 |
| 3. | Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de Quartier concernant le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23304Hb, R.C.A.2V.Q. 344 (304, rue Beaucage, quartier de Vanier, District de Vanier-Duberge) – Aménagement d'un îlot de verdure. | |
| 4. | Levée de l'assemblée | 19 h 30 |

L'assemblée spéciale sera suivie d'un atelier d'échanges sur l'aménagement d'un îlot de verdure à l'angle de l'avenue Bernatchez et de la rue Beaucage.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Laveau remercie les gens d'être présents. Cette assemblée a pour but d'adopter une demande d'opinion qui sera émise ce soir.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Laveau fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSÉ, DÛMENT SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ

3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 23304HB, R.C.A.2V.Q. 344 (304, rue Beaucage, quartier de Vanier, district de Vanier-Dubéger) – AMÉNAGEMENT D'UN ILOT DE VERDURE,

Première partie : Modification réglementaire pour faire l'aménagement du parc.

Deuxième partie : Atelier d'échanges pour l'aménagement du parc.

Une première présentation est faite par Mme Diane Collin sur le processus réglementaire.

L'adresse du parc est le 304, rue Beaucage. Elle invite les citoyens à poser leurs questions et émettre leurs commentaires.

Questions et commentaires

Q : Une citoyenne mentionne qu'il semble y avoir un espace en gris sur le plan qui est compris dans la zone. De quoi s'agit-il?

R : On confirme qu'il n'y a pas d'espace résiduel autre dans la zone.

Q : Un citoyen demande quel est le processus utilisé?

R : Mme Mauger précise qu'il faut procéder à cette étape réglementaire pour que le projet puisse aller d'avant. Il s'agit seulement de la recommandation. L'aménagement du parc se fera en deuxième partie.

Q : Un citoyen demande s'il y aura des jeux d'eau.

R : Comme il s'agit d'un îlot de verdure, il n'y aura aucun jeu.

A la suite du vote des administrateurs, la résolution ci-dessous est adoptée :

23-CAS-01

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'option A, soit de recommander au conseil municipal d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme .

ADOPTÉ

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON, DÛMENT APPUYÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de lever l'assemblée à 19 h 20.

ADOPTÉ

Mme Nicole Laveau
Présidente

Gemma Drouin
Secrétaire